



# LES COURSES DE LA COULÉE

3<sup>e</sup> édition

Samedi 8 juin 2024

au profit du Club du Parc de la Coulée

Les Courses de la Coulée sont de retour pour une 3<sup>e</sup> édition le samedi 8 juin. Nous vous invitons à participer à cette journée sportive en famille ou entre amis.

Plusieurs parcours : 1,5 et 3 km pour les enfants, 5, 10 et 15 km pour les adultes ainsi que le défi des maîtres de 3 km pour les 60 ans et plus.

Informations et inscription : [coursescoulee.ca](http://coursescoulee.ca)



## CLUB SOLEIL DE PRÉVOST

Le Club Soleil de Prévost vous invite à son assemblée générale annuelle. Quatre postes au sein du conseil d'administration sont à pourvoir lors de l'AGA qui se tiendra le **7 mai prochain, à 13 h 30, à la Salle Saint-François-Xavier.**

Information :  
**Suzanne Monette**  
450-224-5612

Date limite de dépôt des candidatures :  
**6 mai, à midi.**

Membres en règle seulement.

## Sécurité civile et incendie

# AVERTISSEUR D'OXYDE DE CARBONE



L'oxyde de carbone est un gaz incolore, inodore, insipide (sans goût) et mortel. Les principales sources d'oxyde de carbone (CO) sont les véhicules à moteur (automobile, camion, motocyclette, cyclomoteur, VTT, motoneige) et les systèmes de chauffage (à l'huile, au gaz naturel, au propane, au bois, à la bi-énergie).

**Saviez-vous que l'installation d'un avertisseur d'oxyde de carbone, sur chacun des étages où il y a des chambres, est obligatoire lorsque :**

- Vous disposez d'un appareil à combustion, et ce, quel que soit le combustible (solide, liquide ou gazeux);
- Il y a un garage incorporé, annexé ou contigu au logement, au condominium, au chalet ou à la résidence.

Un avertisseur d'oxyde de carbone alerte les occupants d'une maison par un signal sonore lorsqu'il y a présence d'un taux anormal d'oxyde de carbone (CO). S'il se déclenche, sortez immédiatement de la maison. Déterminez à l'avance un lieu de rencontre pour pouvoir vous assurer de la présence de tous les membres de votre famille. Appelez les pompiers depuis la maison d'un voisin. Ne retournez pas dans la maison avant que les pompiers vous confirment que la situation ne présente plus de danger. [mais](http://www.mais)



INSCRIPTION  
AUX ALERTES CITOYENNES  
[avis.ville.prevast.qc.ca](http://avis.ville.prevast.qc.ca)



  
**Prévost**